

Tas de voleurs !

Terre et Liberté

25 octobre 1884

Il faut avouer que nous sommes bigrement naïfs.

Il ne se passe pas de jours que notre très chère bourgeoisie ne nous donne — et par milliers — les moyens de la combattre pratiquement, nous n'en profitons pas. Relatons, pour aujourd'hui, l'exemple d'un jeune bourgeois, qui exerce ses petits talents sous la protection gouvernementale ; voici, en effet, ce qu'un journal grave colle sous le nez de ses abonnés :

Employé des postes infidèle. — « La cour d'assises de la Seine a, malgré ses aveux, acquitté un employé des postes nommé Prat, qui avait détourné des mandats-poste et les avait touchés à l'aide de fausses signatures.

« Les vols constatés s'élevaient à la somme de 600 francs. »

« Malgré ses aveux » est superbe. « Les vols constatés » me rend rêveur... Prat a donc commis des vols qui ne sont point constatés ?

Prat, mon garçon, tu seras ministre.

Un prolétaire écrit à son exploiteur la lettre suivante :

« Monsieur Benoiton,

« Je viens, pour la dernière fois, vous prier de vouloir bien me payer ce que vous me devez, soit : *trente-six francs*, somme peu élevée pour vous, et qui suffirait pour éviter un grand malheur ; ma femme est malade, vous le savez bien, et mes enfants ont faim.

« Puisque vous êtes toujours sorti chaque fois que je me présente chez vous, veuillez donner des ordres pour que je puisse rentrer dans mon dû.

« Prolo, *rue des Martyrs*. »

M. Benoiton, craignant sérieusement pour ses oreilles, fait mieux que de donner des ordres pour le paiement des 36 francs dûs à Prolo, il les lui envoie par la poste.

La lettre est happée au passage par le futur ministre Prat, qui, toujours armé d'une lame mince et chauffée à point pour les lettres fermées à la cire, et d'une bouillotte d'eau pour les enveloppes gommées, fait prestement passer le mandat-poste dans sa poche.

On devine le reste : talonné par la faim, Prolo se procure par le vol le nécessaire pour l'existence des siens.

La même cour d'assises, si bonne mère pour Prat, le voleur-faussaire, frappe à grands coups de lois sur les épaules de Prolo.

C'est que cette cour d'assises, composée de voleurs et de faussaires exerçant lâchement leur *petit commerce* à l'ombre des lois, s'est reconnue dans Prat pratiquant ses larcins, embusqué dans un ministère ; tandis qu'elle a reconnu son ennemi chez cet audacieux voleur.



Terre et Liberté
Tas de voleurs !
25 octobre 1884

extrait le 12 octobre 2026 de la collection d'*Archives anarchistes*, tiré de *Terre et Liberté*, n°1

bibliotheque-anarchiste.com